
Les Instituteurs et l'introduction du travail manuel dans les écoles primaires de garçons du XIXe siècle.

Numéro d'inventaire : 2001.00900

Auteur(s) : Pascale Rougier-Pintiaux

Type de document : livre

Imprimeur : Louis-Jean, Gap

Date de création : 1988

Description : Petite brochure agrafée.

Mesures : hauteur : 240 mm ; largeur : 150 mm

Notes : Revue française de sociologie avril-juin 1988

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation
Travaux manuels, EMT, technologie

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 275-292

revue française de sociologie

Pascale ROUGIER-PINTIAUX

**Les instituteurs et l'introduction
du travail manuel dans les écoles primaires
de garçons du XIX^e siècle**

R. franç. sociol., XXIX, 1988, 275-292

Pascale ROUGIER-PINTIAUX

Les instituteurs et l'introduction du travail manuel dans les écoles primaires de garçons du XIX^e siècle*

RÉSUMÉ

L'analyse de mémoires présentés au Congrès international des instituteurs du Havre en 1885 a permis de comprendre, au moment où s'organise en France l'enseignement professionnel à l'intention des enfants des classes populaires, comment les instituteurs posent les rapports entre la théorie et la pratique du métier manuel et fait apparaître l'actualité des questions que soulève l'organisation des savoirs professionnels dans l'enseignement d'aujourd'hui. Cette étude montre la permanence de certaines attitudes à l'égard de la transmission scolaire des connaissances professionnelles et, par là, les limites de l'efficacité de l'institution scolaire à réussir un enseignement professionnel qui soit conçu dans le prolongement de la culture d'origine des enfants des classes populaires.

Le travail manuel a été introduit à l'école primaire à une époque où s'organise en France l'enseignement professionnel à l'intention des classes populaires.

Nous nous sommes d'abord demandé quelle signification prenait dans ce contexte l'institution de ce nouvel enseignement. Puis, essentiellement à partir de la lecture de mémoires déposés en 1885 lors du Congrès international des instituteurs du Havre (1), nous avons analysé dans quel esprit cet enseignement a été conçu et quelle forme il lui a été donné. Enfin, compte tenu de l'orientation définitive que les instituteurs donneront à cet enseignement, il s'agira de comprendre pourquoi l'institution

* Je remercie J. Testanière, dont l'aide continue m'a été précieuse dans la préparation de cet article, ainsi que F. Héran pour ses remarques et conseils lors de la mise au point définitive de ce texte.

Une partie de ce travail a fait l'objet d'une communication au colloque « Classes populaires et pédagogie », Rouen, 14-16 mars 1985.

(1) La base matérielle de notre travail est constituée par la lecture de 48 mémoires

d'instituteurs, conservés aux archives municipales du Havre, rédigés sur ce sujet à l'occasion du premier Congrès international des instituteurs qui se tint au Havre du 6 au 9 septembre 1885, à l'initiative de J. Siegfried, maire du Havre, et en accord avec l'administration primaire — R. Goblet, ministre de l'Instruction publique, présidera la première séance de ce Congrès qui rassemblera 2 400 instituteurs.

Revue française de sociologie

scolaire, à son niveau primaire, n'a pas su ou pu saisir la chance que lui offrait le travail manuel de se réconcilier avec les enfants des classes populaires en leur donnant un enseignement qui soit le prolongement de la culture du travail acquise dans leurs familles (2).

I. — Le travail manuel à l'école primaire : un enseignement créé à l'intention des classes populaires

Le travail manuel a été introduit à l'école primaire par la loi du 28 mars 1882 qui institue « les travaux manuels et l'usage des principaux métiers ». Cet enseignement n'avait pas pour but de constituer un premier degré d'enseignement professionnel en développant dès l'école primaire l'aptitude de l'élève à une activité particulière (3) mais, dégagé de toute préoccupation professionnelle, il devait développer chez l'élève l'habileté manuelle à tous les métiers, préparant en quelque sorte l'entrée à l'école manuelle d'apprentissage, que la loi du 20 novembre 1880 venait de mettre au nombre des écoles primaires publiques. L'introduction de cet enseignement à l'école primaire s'inscrit en effet dans un vaste projet d'organisation d'un enseignement professionnel à l'intention des enfants des classes populaires, défendu par les républicains, qui marqua si profondément le développement de l'enseignement technique en France (4) et dont la création à Vierzon, par le décret du 9 juillet 1881, de la première école nationale d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement préparatoire à l'apprentissage devait servir de modèle. Dans le discours prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de cette école, J. Ferry présente l'école professionnelle comme la chance des ouvriers : en leur apportant la culture de leur métier, l'école leur donnera les moyens de se libérer de ses asservissements. Pour atteindre cet objectif, l'atelier scolaire doit être radicalement différent de l'atelier industriel et les programmes doivent respecter le principe qui veut « que dans une démocratie l'enseignement primaire (...) doit consister d'abord en une éducation générale sans laquelle il n'y a pas de spécialité durable, pas d'enseignement professionnel solide et sérieux » (5). Cette conception de l'enseignement

(2) Les travaux manuels agricoles sont exclus de cette étude.

(3) « Nous ne demandons pas (...) que l'école primaire devienne une école professionnelle; nous croyons qu'on n'en doit sortir ni serrurier, ni vigneron; (...) mais nous croyons que l'enseignement scientifique ne doit pas rester dans le domaine de la théorie pure, que les applications pratiques aux diverses industries doivent y tenir une grande

place. » (Paul Bert, rapporteur du projet de loi du 28 mars 1882, cité par Leblanc, 1895, p. 5)

Les références bibliographiques se trouvent *in fine*.

(4) Voir à ce sujet les débats entre F. Buisson et G. Ollendorff, cités par Prost, 1968, pp. 318-319; et Léon, 1961 et 1965.

(5) Discours de J. Ferry, *Revue pédagogique*, 1^{er} semestre 1883, pp. 461-466.

